

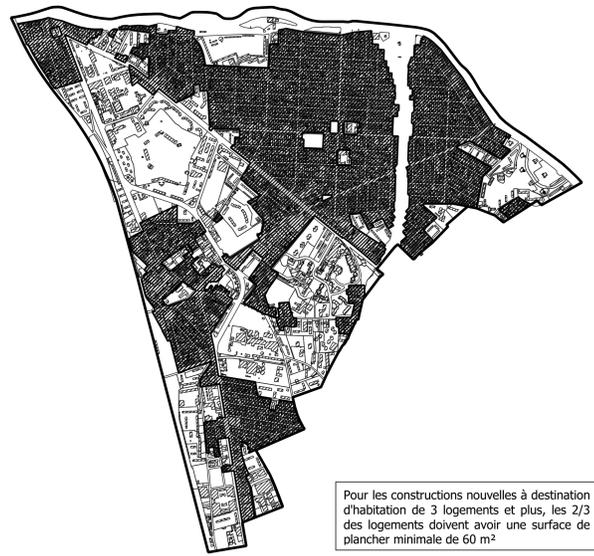
La limite des zones se situe à l'axe des voies. Les voies sont intégrées dans les zones correspondantes

ZONES ET SECTEURS	
UA	Zone de confortation des fronts urbains
UB	Zone d'harmonisation urbaine
UBa	Secteur du Charentonneau
UC	Zone de centre-ville
UCa	Secteur du vieux village
UD	Zone de composition urbaine
UDa	Carrefour de l'Echat
UE	Zone d'équipement public
UF	Zone d'activités économiques
UM1	Zone à dominante pavillonnaire
UM1a	Secteur Cité Saint-Vincent-de-Paul
UM2	Zone pavillonnaire mixte
UM2a	Secteur Delalain-Grimoult / Péri / Hoche
UM2b	Secteur Sémard-Rodier-Lissac
UM2c	Secteurs Allort / Briquetterie
UV	L'Ecole Nationale Vétérinaire
N	Zone naturelle
Na	La Marne

PROTECTION DU PATRIMOINE	
(Green wavy lines)	Espace paysager à préserver au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
(Green circle)	Arbre et jardin d'intérêt patrimonial au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
(Blue square)	Construction patrimoniale au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
(Pink square)	Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
(Green hatched)	Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme
(Black dashed box)	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
(Black triangle)	Périmètre de bonne desserte en transport en commun (métro - RER)

DIVERSITÉ DE LA TAILLE DES LOGEMENTS APPLICABLE DANS LES ZONES UA, UB, UC, UM1 ET UM2
cf. article 2 du règlement des zones correspondantes
(article L. 151-14 du code de l'urbanisme)



Pour les constructions nouvelles à destination d'habitation de 3 logements et plus, les 2/3 des logements doivent avoir une surface de plancher minimale de 60 m²

VILLE DE MAISONS-ALFORT

Plan Local d'Urbanisme

3.2 – PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 07 octobre 2010
Mis en compatibilité par décret du 24 décembre 2014
Modifié par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2018
Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2018
et du 29 juin 2021

0 200 m

SCAUR